

## Mesures de prévention CEMTL - COVID-19

---

- Mesures d'hygiène des mains renforcées
- Port de la protection oculaire selon les pratiques de base
- Maintien des barrières physiques (Plexiglass)
- Agents COVID dans les secteurs ciblés
- Port de la carte d'employé
- Respecter les recommandations de la PCI et SST en cas d'écllosion

### Application des règles de PCI

#### Masque de procédure

- Dès l'entrée le masque de procédure doit être porté et en tout temps dans toutes les installations du CIUSSS
- Dans les secteurs administratifs seulement (exemple liste de rappel) le masque peut être retiré lorsqu'une personne est **assise à son poste de travail et que deux mètres de distance est respecté entre les personnes ou en présence de barrière physique**. Le masque doit être porté lors des déplacements.

---

### Changement de vêtements avant et après chaque quart de travail

- Recommandé

---

### Vigie des symptômes du personnel/agences/stagiaires

- Autosurveillance des signes et symptômes :
  - Aucune complétion de registre sur l'unité mais demeurer vigilant
  - Lors d'écllosion ou de haute surveillance, il est requis de le compléter

---

### Stagiaires

- Privilégier les stagiaires dans les mêmes installations
  - Autorisation des stages d'observation
-

---

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucun déplacement en oncologie<sup>1</sup>, IUHOTC et 6A (Grefe rénale)</li></ul>
<b>Bénévoles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Privilégier les bénévoles dans les mêmes installations</li><li>• Doivent œuvrer en zone froide</li><li>• Aucun déplacement en oncologie, IUHOTC et 6A (Grefe rénale)</li></ul>
<b>Déplacement du personnel/équipes volantes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Limiter le déplacement des personnes entre les différentes installations</li><li>• Aucun déplacement en oncologie, IUHOTC et 6A (Grefe rénale)</li></ul>
<b>Personnel d'agence</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permis requis</li><li>• Prioriser le même personnel et le stabiliser dans une seule installation</li><li>• Formations PCI obligatoires (plateforme ENA)</li></ul>
<b>Mode de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Télétravail selon les besoins du service</li></ul>
<b>Activités sportives et de loisirs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Extérieur</u> : Distanciation de 1 mètre pour retirer le masque</li><li>• <u>Intérieur</u> : Lors d'activité sportive, la distanciation de 2 mètres doit être respectée pour retirer le masque.</li></ul>
<b>Activités d'orientation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permissibles en présentiel, privilégier le mode virtuel</li><li>• En présentiel, les salles pourront être remplies selon leur capacité en conservant <b>idéalement</b> la distanciation de 1 mètre entre chaque personne</li><li>• Auditorium rempli à 100 % de sa capacité</li><li>• <b>Port du masque de procédure en tout temps</b></li><li>• Interdiction de boire ou de manger lorsque les deux mètres de distance n'est pas respecté entre les participants dans la salle</li></ul>

---

---

<sup>1</sup> DGAUMIP-038

---

### Activités de formation et d'enseignement

- Permis en présentiel, considérer le mode virtuel
- En présentiel, les salles pourront être remplies selon leur capacité en conservant idéalement la distanciation de 1 mètre entre chaque personne
- Auditorium rempli à 100 % de sa capacité
- **Port du masque de procédure en tout temps**
- Le retrait du masque est accepté pour le formateur lorsqu'il est à plus de 2 mètres des personnes présentes
- Interdiction de boire ou de manger lorsque les deux mètres de distance n'est pas respecté entre les participants dans la salle

---

### Activités de réunion

- Permis en présentiel, considérer le mode virtuel
- Les salles pourront être remplies selon leur capacité en conservant la distanciation de 1 mètre entre chaque personne
- Auditorium rempli à 100 % de sa capacité
- **Le port du masque de procédure en tout temps**
- Interdiction de boire ou de manger lorsque les deux mètres de distance n'est pas respecté entre les participants dans la salle

---

### Activités de recrutement

- Permis en présentiel, considérer le mode virtuel
- Le port du masque de procédure en tout temps est requis avec distanciation de 1 mètre

---

### Période de repas et de pauses

- Salle de repas utilisée afin de permettre le respect de la distanciation de 2 mètres
- Utilisation de Plexiglass au besoin

---

### Activités traiteurs

- Boîtes à lunch individuelles suggérées ;
  - Maintenir une distance de 2 m pour boire et manger, prévoir une salle assez grande pour respecter cette recommandation. Remettre le masque après le repas ;
  - Les repas au poste infirmier sur les unités sont toujours interdits. Les repas sur l'unité de soins doivent se prendre aux endroits désignés et avec les mesures préventives mises en place.
  - Le gestionnaire qui fait la commande de traiteur s'assure du respect des mesures.
-